

Chiffres clé du territoire : Ile de france

31 000 établissements employeurs - 374 000 emplois, soit 6.6 % des effectifs salariés dans la région.

27 590 associations, soit 89 % des établissements employeurs de l'économie sociale et solidaire en France.

1 848 coopératives, soit 6 % des établissements employeurs de l'économie sociale et solidaire en France.

Identité :

2007

- L'association intermédiaire Action Emploi a créé 3 autres branches d'actions, lesquelles se sont autonomisées avec le temps en se dotant de statuts juridiques propres : l'entreprise d'insertion SCOP Val Emploi, le centre de formation Horizon, le chantier d'insertion Les potagers du Télégraphe. Lorsque la directrice d'Action Emploi est partie, la question de la solidarité qui les liait jusqu'alors s'est posée. La possibilité d'héberger dans les mêmes locaux les 4 structures s'est présentée ; ils ont alors créé le Pôle d'économie solidaire (le lieu - sans identité juridique) et le Collectif (en association).
- Association d'intérêt collectif représentant 9 personnes morales adhérentes (les 4 associations du pôle, 3 collectivités locales, 1 association de solidarité, 1 banque). • Salariés : 10.
- **Domaine d'activité** : l'insertion par l'activité économique.
- **Territoire d'action** : Sud Essonne soit 132 communes.
- **Foncier** : locaux appartenant à un hôpital psychiatrique, et utilisé par le Pôle d'économie solidaire à titre gratuit contre remise en état.
- **5 structures sont hébergées** : les 4 associations fondatrices et le Collectif.
- **Budget** : 400 000€ (100 000€, fonctionnement du pôle : Conseil Régional ; 300 000€, actions définies : plusieurs Collectivités)
- **Fonctions** : Hôtel d'activité (le pôle)
Gestion, Représentation et promotion du pôle (le Collectif)
Gestion de projet (Le Collectif)

Taille du pôle : 3/5

Niveau de structuration : 4/5

Actions :

- **Objectifs** :
 - Comment faire vivre collectivement les structures du Pôle sur le territoire ?
- **Réalisation** :
 - Gestion des moyens communs de manière solidaire : mutualisation de bâtiment et de temps salariés (service comptabilité et gestion) ; répartition des charges (bâtiment) en fonction des moyens financiers des structures.
 - Promotion de l'économie sociale et solidaire et des activités du Pôle : inauguration d'une exposition, plaquette de communication, journal du pôle, site internet, la Journée Solidaire, actions de sensibilisation dans les écoles.
 - Appui au développement du Pôle et des structures qui le compose : montage de projets porté par la suite par une des structures membre du Collectif ou par le Collectif.
 - Appui au développement de l'ESS sur les territoires : montage de nouveaux projets (ex : en 2008 : création de la plateforme « Mobilité Solidaire », réponse à des appels à projet.
- **En projet** :
 - Développer un chantier d'insertion « entretien de l'espace naturel » pour une collectivité, lequel sera porté par les potagers du Télégraphe.
 - Développer une épicerie solidaire sur une commune.

Bilan

- **Points forts** :
 - Fort soutien du Conseil Régional et du Conseil Général
 - Les structures du Pôle partagent une histoire commune.
- **Faiblesse** :
 - Situation géographique : peu visible.
- **Bonne pratique** :
 - **Réunion collectives régulières** (réunions mensuelles avec l'ensemble de l'équipe du Pôle, réunions mensuelles des Directeurs des structures du Pôle, CA tous les 2 mois).

Documents joints :

- Plaquette de présentation du Pôle et du Collectif
- Journal du pôle présentant le rapport d'activité de 2008